



Conseils pour remplir correctement le constat amiable d'accident

Et si la D.A.S. vous conseillait ?

Nous ne recommanderons jamais assez à tout conducteur impliqué dans un accident de la circulation de veiller à remplir ce document correctement et complètement. A la suite d'un accident, on est souvent « sous le choc ». Il est primordial de rester calme et de reprendre rapidement ses esprits. Un constat d'accident insuffisamment complété peut être source de pas mal d'ennuis allant parfois, pour le conducteur non responsable, jusqu'à la perte de ses droits.

10 conseils fondamentaux en vue de préserver vos droits

1. Remplissez à l'avance la partie relative à vos propres données, ainsi vous épargnerez une énergie précieuse dans les moments qui suivent l'accident (cases 6 à 8).
2. Écrivez de manière lisible et dans une langue claire (évitez les surcharges, les ratures).
3. Essayez toujours d'arriver à un accord avec l'autre partie et à une signature du constat amiable par les deux parties.
4. Au cas où une discussion ou une contestation surgirait sur certains points, n'omettez pas de recueillir toutes les données concernant la partie adverse et de remplir correctement la partie du constat qui vous est réservée. Si la partie adverse refuse de remplir le constat ou conteste les circonstances de l'accident, n'hésitez pas à faire appel à la police.
5. Entrez toujours en contact avec la police dans le cas où l'on déplore des blessés.
6. Dans le cas où vous n'êtes pas d'accord avec la version de l'autre partie, mentionnez-le dans la case 14 (« Mes Observations »).
7. S'il y a des témoins, indiquez toujours leurs noms et adresses de manière complète ; sera toujours mise en doute l'indication d'un témoin non renseigné sur le constat signé par les deux parties.
8. Les informations que vous ne mentionnez pas immédiatement pourront être d'autant plus facilement niées, contredites ou mises en doute.
9. Vérifiez très attentivement toutes les informations de l'autre partie, et plus particulièrement les numéros de la plaque d'immatriculation et les données d'assurance au moyen de la carte verte.
10. Suivez attentivement les conseils mentionnés à côté.

L'indication précise du lieu de l'accident est essentielle en vue de réaliser ultérieurement une expertise.

Y a-t-il des témoins? Mentionnez leurs noms et adresses de manière complète.

Si des blessés sont à déplorer, veuillez le mentionner.

Contrôlez très attentivement ces données.

CONSTAT AMIABLE D'ACCIDENT AUTOMOBILE Feuille 1/2

1. Date de l'accident: _____ Heure: _____ Localisation: _____ Lieu: _____ Blessé(s) même léger(s): non oui

4. Dégâts matériels à des * véhicules autres que A et B: Non Oui objets autres que des véhicules: Non Oui

5. Témoins: noms, adresses et tél. _____

VÉHICULE A	12. CIRCONSTANCES	VÉHICULE B
6. Preneur d'assurance/assuré (voir attestation d'assurance) NOM: _____ Prénom: _____ Adresse: _____ Code postal: _____ Pays: _____ Tél. ou e-mail: _____	▼ Mettre une croix dans chacune des cases utiles pour préciser le croquis. * Rayer la mention inutile. 1 <input type="checkbox"/> * en stationnement/à l'arrêt 2 <input type="checkbox"/> * quittait un stationnement/ouvrait une portière 3 <input type="checkbox"/> prenait un stationnement 4 <input type="checkbox"/> sortait d'un parking, d'un lieu privé, d'un chemin de terre 5 <input type="checkbox"/> s'engageait dans un parking un lieu privé, un chemin de terre 6 <input type="checkbox"/> s'engageait sur une place à sens giratoire 7 <input type="checkbox"/> roulait sur une place à sens giratoire 8 <input type="checkbox"/> heurtait à l'arrière, en roulant dans le même sens et sur une même file 9 <input type="checkbox"/> roulait dans le même sens et sur une file différente 10 <input type="checkbox"/> changeait de file 11 <input type="checkbox"/> doublait 12 <input type="checkbox"/> virait à droite 13 <input type="checkbox"/> virait à gauche 14 <input type="checkbox"/> reculait 15 <input type="checkbox"/> empiétait sur une voie réservée à la circulation en sens inverse 16 <input type="checkbox"/> venait de droite (dans un carrefour) 17 <input type="checkbox"/> n'avait pas observé un signal de priorité ou un feu rouge	6. Preneur d'assurance/assuré (voir attestation d'assurance) NOM: _____ Prénom: _____ Adresse: _____ Code postal: _____ Pays: _____ Tél. ou e-mail: _____
7. Véhicule À MOTEUR: Marque, type: _____ N° d'immatriculation: _____ Pays d'immatriculation: _____ REMORQUE: N° d'immatriculation: _____ Pays d'immatriculation: _____	Indiquez le nombre de cases marquées d'une croix.	7. Véhicule À MOTEUR: Marque, type: _____ N° d'immatriculation: _____ Pays d'immatriculation: _____ REMORQUE: N° d'immatriculation: _____ Pays d'immatriculation: _____
8. Société d'assurance (voir attestation d'assurance) NOM: _____ N° de contrat: _____ N° de carte verte: _____ Attestation d'assurance ou carte verte valable du: _____ au: _____ Agence (ou bureau, ou courtier): _____ NOM: _____ Adresse: _____ Code postal: _____ Pays: _____ Tél. ou e-mail: _____ Les dégâts matériels au véhicule sont-ils assurés par le contrat? Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/>	A signer obligatoirement par les DEUX conducteurs. Ne chercher pas une reconnaissance de responsabilité mais un relevé des identités et des faits servant à l'accréditation du régime.	8. Société d'assurance (voir attestation d'assurance) NOM: _____ N° de contrat: _____ N° de carte verte: _____ Attestation d'assurance ou carte verte valable du: _____ au: _____ Agence (ou bureau, ou courtier): _____ NOM: _____ Adresse: _____ Code postal: _____ Pays: _____ Tél. ou e-mail: _____ Les dégâts matériels au véhicule sont-ils assurés par le contrat? Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/>
9. Conducteur (voir permis de conduire) NOM: _____ Prénom: _____ Date de naissance: _____ Adresse: _____ Code postal: _____ Pays: _____ Tél. ou e-mail: _____ Permis de conduire n°: _____ Catégorie (A, B, ...): _____ Permis valable jusqu'au: _____	13. Croquis de l'accident au moment du choc	9. Conducteur (voir permis de conduire) NOM: _____ Prénom: _____ Date de naissance: _____ Adresse: _____ Code postal: _____ Pays: _____ Tél. ou e-mail: _____ Permis de conduire n°: _____ Catégorie (A, B, ...): _____ Permis valable jusqu'au: _____
10. Indiquer le point de choc initial au véhicule A par une flèche (→)	10. Indiquer le point de choc initial au véhicule B par une flèche (→)	10. Indiquer le point de choc initial au véhicule B par une flèche (→)
11. Dégâts apparents au véhicule A:	11. Dégâts apparents au véhicule B:	11. Dégâts apparents au véhicule B:
14. Mes observations	14. Mes observations	14. Mes observations
15. Signature des conducteurs		15. Signature des conducteurs
A _____ B _____		A _____ B _____

* En cas de blessures ou en cas de dégâts matériels autres qu'aux véhicules A et B, relayer les indications d'identité, d'adresse, etc...
Ne rien modifier au constat après les signatures et la séparation des exemplaires des 2 conducteurs.
Voir déclaration de l'assuré au verso.

Le dessin doit être clair et précis. Veuillez respecter les proportions. N'oubliez pas de mentionner les directions suivies par les véhicules, la présence de panneaux de signalisation, de lignes blanches, d'autres véhicules, d'obstacles,...

Indiquez à l'aide d'une flèche et toujours avec précision les points d'impact sur les véhicules

Mentionnez les éventuels dégâts apparents plutôt que dans une déclaration séparée.

A. + B. Cochez la case adéquate et mentionnez le nombre total de cases marquées d'une croix.

L'absence d'observation de votre part risque de faire croire à votre acceptation des observations de l'autre partie.



**LE PIONNIER
EN PROTECTION JURIDIQUE**

A Company of the ERGO Group

Protection Juridique ALL RISK Véhicule

Garanties :

- Protection Juridique ALL RISK : 125 000 EUR
- Insolvabilité du tiers responsable : 25 000 EUR
- Caution pénale : 25 000 EUR
- Avance de fonds 25 000 EUR
- Avance de la franchise des polices R.C.
- Rapatriement pour tous les véhicules : 1 500 EUR
- Frais d'expertise en cas d'achat d'un véhicule d'occasion : 150 EUR

Protection Juridique pour :

- Le véhicule désigné (et la voiture de remplacement)
- Les personnes assurées :
 - les conducteurs du véhicule
 - les personnes autorisées et transportées gratuitement
- Les marchandises autorisées et transportées à titre gratuit
- La famille en tant que participant à la circulation : piéton, cycliste, conducteur ou passager d'un véhicule appartenant à un tiers.

La garantie All Risk :

"Tout ce qui n'est pas exclu est couvert".

**Ce principe ALL RISK vous offre des couvertures encore plus larges !
Vous bénéficiez de l'assistance juridique depuis l'achat du véhicule
jusqu'à la vente de celui-ci.**

Quelques exemples de litiges dans lesquels la D.A.S. intervient régulièrement :

- Lors de l'achat du véhicule (nouveau ou d'occasion) : vices cachés, défaut de fabrication, délai de livraison, financement.
- Entretien, réparation mal effectués.
- Accident en Belgique ou à l'étranger : la récupération intégrale du dommage matériel et corporel, la caution pénale, l'avance de fonds, ...
- La défense civile (sous réserve d'intervention de la RC).
- La défense pénale, y compris en l'absence d'un accident de circulation.
- La défense administrative (lors du retrait du permis de conduire, du contrôle technique, de l'immatriculation, ...).
- La location d'un véhicule de remplacement ou d'un autre véhicule automobile.
- Litiges en rapport avec un véhicule en leasing.
- Litiges en rapport avec les assureurs tels que R.C., Dégâts Matériels, Conducteur, Vol, Assistance, Revenu Garanti,
- Hospitalisation,...
- Car-wash, station-service.
- La vente.

Important :

- Vous n'êtes pas assurés pour les faits intentionnels ou les fautes lourdes énumérées à l'art. 5 des conditions spéciales.
- Il n'y a pas de couverture des litiges contractuels qui ne sont pas en relation avec votre véhicule.

Important !

Les exemples repris dans ce document sont indicatifs. Pour ce qui concerne les dispositions exactes, pour toute information complémentaire, pour les exclusions et les limitations, n'hésitez pas à consulter nos conditions générales et spéciales, disponibles gratuitement sur le site web www.das.be, ou à contacter votre intermédiaire d'assurances pour obtenir une offre. Chaque client non-professionnel est tenu d'en prendre connaissance avant l'achat/la souscription de ce produit. Les conflits juridiques existants lors de la conclusion du contrat ne sont pas couverts. Cela est également le cas lorsque l'assuré a connaissance, lors de la conclusion du contrat, de faits qui donnent naissance à un conflit juridique. Consultez également les délais d'attente contractuels (art. 7 des conditions spéciales), les minimum litigieux ainsi que les plafonds d'intervention (art. 8 des conditions spéciales) par garantie. Un contrat Protection Juridique est conclu pour une durée d'un an et est renouvelable tacitement, sauf s'il est résilié moyennant préavis au moins 3 mois avant l'échéance principale. Le droit belge est applicable pour les contrats d'assurance et seuls les tribunaux belges sont compétents. Pour toute plainte, contactez tout d'abord le service interne de plainte : pointdecontact@das.be. Le service Ombudsman des assurances est joignable à l'adresse suivante : Square de Meeûs, 35 à 1000 Bruxelles, <http://www.ombudsman.as>. D.A.S. Société anonyme belge d'assurances de Protection Juridique - Avenue Lloyd George 6 Bruxelles 1000 - Tél. : +32 2 645 51 11 - Fax : +32 2 640 77 33. Entreprise d'assurances agréée sous le numéro 0687, sous le contrôle de la Banque Nationale de Belgique, Boulevard de Berlaimont 14 à 1000 Bruxelles pour la branche Protection Juridique, R.P.M. Bruxelles 0401.620.778.

**La combinaison de la
Protection Juridique Véhicule
avec d'autres polices D.A.S.
offre des avantages
supplémentaires :
des couvertures gratuites et
des réductions de primes.**

